

Questions orales

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1112)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. COSSITT—LA SÉCURITÉ NATIONALE—LA VISITE, AU BUREAU DU DÉPUTÉ, DU SOLICITEUR GÉNÉRAL ET DU CHEF DES SERVICES DE SÉCURITÉ

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Avant d'entamer la période des questions orales, parce que cela pourrait influencer sur les questions qui seront soulevées, je voudrais prendre quelques instants pour vous faire savoir qu'à la suite de la longue discussion d'hier, je me suis entretenu ce matin avec le député de Leeds (M. Cossitt) et le solliciteur général (M. Blais).

Je suis heureux d'annoncer à la Chambre qu'il semble que la question sera résolue de la façon suivante: d'une part, le représentant de Leeds a promis hier à la Chambre—et il m'a réitéré cette promesse—que le ou les documents seraient gardés en lieu sûr, qu'ils ne seraient ni changés de place, ni altérés, ni utilisés de quelque façon que ce soit pendant la fin de semaine; d'autre part, le solliciteur doit délivrer un document quelconque au député aux termes de la loi sur les secrets officiels. Cela se fera dans le courant de la journée, et la question restera en suspens jusqu'à lundi matin.

Cela permettra au député de Leeds de consulter un avocat, ce qu'il a entrepris hier. Naturellement, même s'il a trouvé un spécialiste de ces questions, celui-ci aura besoin tout de même d'un peu de temps pour conseiller convenablement son client, une fois que celui-ci aura reçu le document du solliciteur général aux termes de la loi sur les secrets officiels. La question restera donc en suspens jusqu'à lundi matin, ce qui permettra au représentant de Leeds d'aviser le solliciteur général ou moi-même de la position qu'il entend adopter.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Inutile de dire que j'aimerais remercier les deux députés en cause et tous les autres députés d'avoir participé à cette discussion très animée et utile sur une question fondamentale. Ceci restera consigné dans le compte rendu de nos délibérations, quel que soit le dénouement de cette affaire. Je remercie tous les députés qui ont collaboré à résoudre ce problème épineux.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES EMPRUNTS DU GOUVERNEMENT POUR SOUTENIR LA VALEUR DU DOLLAR CANADIEN

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Finances. Le ministre a annoncé hier dans un communiqué de presse que le gouvernement du Canada avait l'intention de solliciter un prêt des

[M. l'Orateur.]

États-Unis. Le plus surprenant de toute cette affaire, c'est la somme que le gouvernement se propose d'emprunter.

Le ministre sait sûrement que si nous voulions maintenir nos réserves traditionnelles en devises américaines, il nous faudrait emprunter presque 5 milliards de dollars américains. Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi il n'a l'intention d'emprunter que la somme symbolique de 750 millions de dollars en dépit de la dévaluation du dollar canadien?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous avons décidé que c'était la somme qu'il convenait le mieux d'emprunter dans les circonstances.

M. Clark: Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je viens de demander au ministre pourquoi on a décidé d'emprunter cette somme. Il y a tout lieu de se demander si les décisions que le ministre qualifie de convenables le sont réellement. Je voudrais maintenant que le ministre me dise s'il a songé à recourir à la méthode usuelle qui consiste à puiser à des sources privées et, dans l'affirmative si ces sources ont rejeté son offre. J'aimerais également que le ministre dise à la Chambre si sa première demande d'emprunt consistait en une somme supérieure à 750 millions de dollars.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, nous avons le choix, et nous avons opté pour un emprunt public. Mes représentants, le gouverneur de la Banque du Canada et les institutions se sont entendus sur le montant à emprunter. Il s'agit donc d'une émission publique, et d'autres détails seront donnés à ce sujet plus tard.

M. Clark: Encore une fois, monsieur l'Orateur, le ministre n'a pas répondu à la question. Il a dit qu'il avait le choix entre deux possibilités. Je voulais savoir si la décision de contracter un emprunt public venait du fait que le secteur privé avait refusé de prêter. J'espère que le ministre répondra à la question. Puisqu'il a décidé de s'adresser à la Commission des opérations de bourse des États-Unis, il doit certes savoir que le Canada devra déposer une déclaration d'inscription auprès de cet organisme. Cela revient à dire que le ministre des Finances se propose de fournir à la Commission des opérations de bourse d'un pays étranger plus d'information au sujet de notre situation économique qu'il n'en fournit à la Chambre des communes du Canada.

● (1117)

Le ministre pourrait-il maintenant s'engager à communiquer à la Chambre et à la population canadienne exactement les mêmes renseignements qu'il entend fournir à un organisme d'un gouvernement étranger avant qu'il ne fasse sa déclaration à l'adresse de la Commission?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je savais qu'il me fallait déposer une déclaration comme doivent le faire tous ceux qui veulent emprunter sur le marché américain. J'en étais conscient, et cela ne m'a causé aucun problème. Je crois que les perspectives du Canada sont excellentes. J'espère que le député se rend compte que si je dis que j'ai deux options, c'est que je peux choisir l'une ou l'autre. Nous avons décidé de contracter un emprunt public. Nous n'avons pas essayé de refus sur le marché privé, mais, dans les circonstances, nous avons préféré l'autre option.